

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie, des Finances
et de la Relance
Comptes Publics

Décision du 30 juin 2021 fixant la rémunération de l'administratrice du Théâtre national de l'Odéon

NOR : CCPB2113378S

**Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, la Ministre de la Culture
et le Ministre délégué chargé des Comptes Publics,**

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 68-905 du 21 octobre 1968 modifié portant statut du Théâtre national de l'Odéon, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2017 portant nomination de Mme Bethânia Gaschet en qualité d'administratrice du Théâtre national de l'Odéon ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2020 renouvelant le détachement de Mme Bethânia Gaschet en qualité d'administratrice du Théâtre national de l'Odéon pour une durée de trois ans à compter du 30 septembre 2020,

Décident :

Article 1er

La rémunération annuelle brute de Mme Bethânia Gaschet, administratrice du Théâtre national de l'Odéon, est fixée à compter du 1er octobre 2020 dans les conditions ci-après définies :

- une part fonctionnelle de 90 000 €,
- un complément personnel de 18 000 €,
- une part variable sur objectifs d'un montant maximal de 15 % de la part fonctionnelle, soit 13 500 € en année pleine.

Article 2

Le directeur du théâtre national de l'Odéon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers*.

Fait, le 30 juin 2021

Le Ministre de l'Économie,
des Finances et de la
Relance

La Ministre
de la Culture

Le Ministre délégué chargé
des Comptes Publics

Bruno LE MAIRE

Roselyne BACHELOT

Olivier DUSSOPT